



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 20 février 2017 à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

101, rue Joseph-Carrier / Lot 1 675 192 / Zone C3-127	Autoriser une porte de garage sur la façade donnant sur l'autoroute 40 et une porte de garage sur la façade donnant sur l'avenue Saint-Charles en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.
--	--

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, lors de la séance du Conseil municipal du 20 février 2017.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de janvier deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca